

Argiésans, le 23 juin 2006

Groupe de Subdivisions Nord Franche-Comté
4 rue des Chênes ; Zone Industrielle
90800 ARGIESANS
Téléphone : 03 84 90 16 90
Fax : 03 84 90 17 77
Site internet : www.franche-comte.drire.gouv.fr

Affaire suivie par René BLACHE
Ligne directe : 03 84 90 17 93
Mél : rene.blache@industrie.gouv.fr

REF : GSNFC/EI/RB/FC 2006-0623A

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

¤ ¤

Société IMPHY UGINE PRECISION (I.U.P.)

**2 Place du Général de Gaulle
B.P. 9
PONT-DE-ROIDE (25150)**

¤ ¤

**Evolution des modalités d'autorisation
de détention et d'utilisation de sources radioactives**

¤ ¤

Rapport de l'Inspecteur des Installations Classées

I - Présentation générale

L'ordonnance 2001-270 du 28 mars 2001 et le décret 2002-460 du 4 avril 2002 ont modifié le Code de la Santé Publique en supprimant la Commission Interministérielle des Radioéléments Artificiels (CIREA) et en introduisant un nouveau dispositif d'autorisation des activités nucléaires.

Le nouveau dispositif introduit une simplification administrative pour les activités nucléaires visées par la nomenclature des Installations Classées et exercées au sein d'un établissement soumis à autorisation au titre du Code de l'Environnement.

Ces activités sont désormais soumises à une seule autorisation au titre des Codes de l'Environnement et de la Santé Publique. Dans la plupart des cas, cette autorisation prendra la forme d'un arrêté préfectoral complémentaire lors de l'expiration de l'autorisation CIREA.

II – Présentation de la demande

L'établissement de PONT-DE-ROIDE de la Société IMPHY UGINE PRECISION (I.U.P.) est concerné par ce nouveau dispositif. La détention, le stockage et l'emploi de sources radioactives scellées sont autorisés au titre de la législation sur les Installations Classées par l'arrêté préfectoral n° 370 du 15 janvier 1980, modifié par l'arrêté n° 3712 du 26 juillet 1990. L'autorisation accordée par la CIREA ayant expirée au 14/12/2003.

III – Description des activités concernées

La Société I.U.P. de PONT-DE-ROIDE, détient et utilise trois installations de mesure d'épaisseur composées chacune de 2 sources d'Américium 241, d'activité totale de 666 GBq, classées sous la rubrique 385 quater 1.a en autorisation dans son arrêté préfectoral d'autorisation précité.

Actuellement, ces activités sont classables sous la rubrique 1720.1 °a, pour utilisation, dépôt et stockage sous forme de sources scellées d'un radionucléide du groupe 1 (Am 241) d'une activité totale de 666 GBq, toujours sous le régime de l'autorisation.

Le stockage et l'utilisation sont faits uniquement dans des locaux adaptés, situés dans les bâtiments n° 93, 140 et 158 du site exploité sur le territoire de la commune de PONT-DE-ROIDE.

IV – Avis de l'Inspection

Les dispositions prises pour tenir compte des risques associés aux substances radioactives aussi bien pour le public que pour les travailleurs : zonage, contrôle d'accès, qualification des agents habilités, rapports réguliers de vérification par un organisme compétent extérieur,... répondent bien, aux exigences attendues dans ce domaine.

V - Conclusion

Il convient de compléter l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de cet établissement afin, notamment, de prendre en compte les exigences réglementaires actuelles sur la base des arrêtés types transmis par le Ministère.

Le projet d'arrêté préfectoral complémentaire ci-annexé est rédigé en ce sens et nous proposons donc au Conseil Départemental d'Hygiène d'émettre son avis.

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,
Chef de la Subdivision Nord Franche-Comté 4
Inspecteur des Installations Classées

Signé

René BLACHE

Vu, adopté et transmis
à Monsieur le Préfet du Doubs
Argiésans, le 23 juin 2006

Le Chef du Groupe de Subdivisions Nord Franche-Comté

Signé

Dominique DELPY